



**RECRUTER DU PERSONNEL
VOS BESOINS, NOS SOLUTIONS**

LE FOREM

ASSOCIEZ-VOUS À DES PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT

p.3

BÉNÉFICIEZ D'AIDES À L'EMPLOI

p.6

LES MÉTIERS EN PÉNURIE
DE MAIN-D'ŒUVRE

p.8

PLUS ENCORE...

p.10

Trouver la personne adéquate, cette perle rare qui vous permettra de poursuivre efficacement votre activité, est moins facile qu'il n'y paraît. Dans ce cadre, il importe d'utiliser l'ensemble des moyens mis à votre disposition pour vous faire connaître et rencontrer l'ensemble des candidats correspondant au profil recherché.

Grâce à ses outils et son expérience, le Forem est en mesure de vous aider dans cette démarche.

ASSOCIEZ-VOUS À DES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT

Quelles que soient les circonstances, quelles que soient vos attentes, un spécialiste vous accompagne dans vos démarches. Profitez de notre expertise pour dynamiser votre recrutement et trouver le candidat correspondant à vos attentes.

Une équipe de professionnels est à votre écoute pour effectuer trois grandes démarches :

- Analyser votre offre d'emploi,
- Formuler votre besoin et apporter gratuitement de la visibilité à votre recrutement,
- Gérer, suivre et ajuster votre demande

Il existe différents canaux de diffusion des offres d'emploi.

Utilisez-en plusieurs afin de maximiser l'impact de votre offre d'emploi.

Parmi lesquels :

■ **Internet (www.leforem.be)**

Notre site www.leforem.be est incontestablement le moyen le plus efficace de communiquer votre offre. **Plus de 2 000 personnes consultent tous les mois les offres d'emploi sur www.leforem.be.**

Si vous avez besoin d'un appui pour créer et gérer vos offres d'emploi, faites appel à un conseiller spécialisé qui vous apportera l'aide souhaitée. De plus, un accord de coopération avec le VDAB et Actiris permet la diffusion de nos offres via les réseaux de diffusion spécifiques de ces organismes.

En fonction du type de recrutement, nos conseillers peuvent vous suggérer aussi d'autres canaux de diffusion gratuits. En analysant votre demande, ils vous permettront de déterminer les meilleurs moyens de communication à utiliser.

Parmi ceux-ci :

- L'affichage : plus de 500 lieux de diffusion
- La presse locale
- La transmission individualisée des offres aux demandeurs d'emploi via le conseiller, par courrier et/ou SMS.

Pour en savoir plus, contactez un conseiller en recrutement. Retrouvez ses coordonnées en fin de brochure (page 11) ou consultez www.leforem.be.



Dans les 48h suivant sa réception, votre offre d'emploi est diffusée sur notre site Internet.



Comment diffuser vos offres d'emploi via www.leforem.be ?

Avant toute chose, enregistrez votre entreprise sur www.leforem.be et activez votre espace entreprise.

Ensuite, en toute autonomie, vous gérez de manière personnelle, les informations qui vous concernent spécifiquement.

- Créez votre offre d'emploi en ligne, que vous représentiez une entreprise, une société ou que vous soyez indépendant. Le site **www.leforem.be** est le lien le plus direct avec votre futur collaborateur.
- Gérez vos offres d'emploi en y ajoutant des informations, en les suspendant, en affinant le profil recherché. **Une gestion libre, quand et comme vous le souhaitez.** Un atout indéniable pour qui souhaite mener à bien ses recherches sans perdre de temps et en choisissant les moments pour le faire.
- Diffuser vos offres d'emploi vous permet de consulter les CV en ligne mais aussi de recevoir dans votre boîte email, sur base d'une sélection automatique entre offres et CV, des CV qui correspondent au(x) profil(s) que vous recherchez.

Si vous avez besoin d'un appui pour créer et gérer vos offres d'emploi, faites appel à un conseiller spécialisé qui vous apportera l'aide souhaitée.

Pour en savoir plus, contactez un conseiller en recrutement. Retrouvez ses coordonnées en fin de brochure (page 11) ou consultez www.leforem.be.

BÉNÉFICIEZ D'AIDES À L'EMPLOI

1) LES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE)

Lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, des subsides sont octroyés sous forme de points. Au 1er janvier 2009, un point vaut 2 813,29 euros.

La situation de votre entreprise et celle du travailleur engagé déterminent le nombre, plus ou moins élevé, de points accordés. Ce nombre de points est précisé dans un « Passeport APE ».

De plus, si vous relevez du secteur non marchand, vous pourriez bénéficier d'une importante réduction des cotisations patronales de sécurité sociale.

L'APE – Jeunes est une variante applicable lors de l'engagement d'un jeune de moins de 25 ans.

2) LE PLAN FORMATION-INSERTION (PFI)

Le PFI vous permet de former un demandeur d'emploi, selon vos besoins spécifiques afin de pourvoir un poste disponible au sein de votre entreprise. Cela en bénéficiant d'un coût allégé pendant la formation.

La formation varie entre 4 à 26 semaines (et peut être prolongée jusqu'à 52 semaines maximum pour les jeunes peu qualifiés). Suite à cette formation, vous engagez le demandeur d'emploi pour une période équivalente à celle de la formation tout en bénéficiant de nouvelles primes et autres réductions de cotisations ONSS.



3) LE PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Vous appartenez au secteur non marchand et souhaitez engager du personnel supplémentaire, notamment pour rencontrer des besoins collectifs non assurés par les circuits de travail réguliers. Le PTP vous permet de bénéficier de plusieurs subventions et réductions ONSS.

La durée du PTP est généralement de 6 mois à 2 ans. Dans certaines conditions, elle peut être prolongée jusque 3 ans. Durant ce contrat, le travailleur bénéficie d'une formation. Cette formation est assurée par le Forem ou un opérateur agréé.

Pour plus d'information ou connaître d'autres dispositifs d'aide à l'emploi, contactez les conseillers en ressources humaines. Il sont à votre disposition pour déterminer le dispositif le plus en phase avec vos besoins et vous expliquer précisément les conditions dans lesquelles celui-ci est applicable. Retrouvez leurs coordonnées en fin de brochure (page 11) ou consultez www.leforem.be.



LES MÉTIERS EN PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Les difficultés de recrutement pour des profils spécifiques sont une réalité quotidienne des entreprises. Pour mieux répondre à vos attentes, nos conseillers vous proposent :

- **Le profiling des offres d'emploi**

Ils analysent et traitent chaque offre d'emploi afin de mettre en évidence avec précision les compétences attendues sur base du référentiel emploi métier. Cela permet une réelle mise en adéquation entre l'offre et le profil des compétences du demandeur d'emploi.

- **La recherche de compétences**

Sur base des compétences attendues, ils mettent en œuvre les moyens d'identification des demandeurs d'emploi « compétents » et diffusent l'offre par tous les canaux de communication disponibles (presse, Internet, e-mail, mailing, sms, ...)

- **Le suivi des offres d'emploi**

Chaque offre d'emploi fait l'objet d'un suivi spécifique. Si votre offre n'est pas satisfaite, nos conseillers en ressources humaines vous proposeront d'élaborer un ensemble de solutions en termes soit d'emploi, soit de formation, soit de conseils en gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, le Forem contacte régulièrement les entreprises afin de faire l'inventaire de leurs besoins en recrutement pour une série de métiers.

Pour en savoir plus, contactez un conseiller en ressources humaines. Retrouvez ses coordonnées en fin de brochure (page 11) ou consultez www.leforem.be.



PLUS ENCORE...

- Les stagiaires en fin de formation

Le Forem est en mesure de vous mettre en contact avec une importante réserve de main-d'œuvre qualifiée. Un gain de temps qui vous permettra de retourner rapidement à vos objectifs: améliorer vos résultats.

Vous recherchez des collaborateurs qualifiés dans des domaines précis. Régulièrement, des stagiaires en fin de cycle sont disponibles sur le marché du travail. Ils ne demanderont qu'une brève période d'adaptation, leur métier ayant déjà été appris avec des professionnels de votre secteur d'activité.

Vos avantages :

- Les formations sont organisées dans tous les domaines d'activité. Vous y retrouverez certainement le vôtre.
- Les formations sont effectuées par des professionnels.
- Le personnel est prêt à travailler.

Consultez régulièrement la liste des sorties de formation sur www.leforem.be.

Pour en savoir plus, contactez le Service Clientèle de votre région. Retrouvez ses coordonnées sur www.leforem.be.

- Les jobs d'étudiants

Les étudiants représentent une piste supplémentaire pour trouver des collaborateurs ponctuels. Du personnel en vacances, un pic saisonnier ?

Les "jobs étudiants" vous aident à traverser ces périodes de transition.

Vos avantages :

- Vous obtenez une réponse rapide à un besoin temporaire.
- Vous participez à la valorisation de l'expérience du collaborateur
- Vous ne coupez pas la continuité de vos services auprès de vos clients.

Pour en savoir plus, contactez un conseiller en recrutement.

Le Forem met à votre disposition des conseillers spécialisés. Ceux-ci sont à votre écoute et vous apporteront l'aide nécessaire dans vos démarches.

Pour plus d'informations sur le recrutement de personnel, contactez le conseiller en recrutement de votre région.

Pour les entreprises situées en région wallonne :

- | | |
|--|---|
| ■ RÉGION D'ARLON
Tél.: 063/67 03 49 | ■ RÉGION DE MOUSCRON
Tél.: 056/85 58 21 |
| ■ RÉGION DE CHARLEROI
Tél.: 071/23 05 78 | ■ RÉGION DE NAMUR
Tél.: 081/48 69 46 |
| ■ RÉGION DE HUY
Tél.: 085/27 08 79 | ■ RÉGION DE NIVELLES
Tél.: 067/28 08 83 |
| ■ RÉGION DE LA LOUVIÈRE
Tél.: 064/27 98 40 | ■ RÉGION DE TOURNAI
Tél.: 069/88 29 39 |
| ■ RÉGION DE LIÈGE
Tél.: 04/229 11 89 | ■ RÉGION DE VERVIERS
Tél.: 087/59 03 46 |
| ■ RÉGION DE MONS
Tél.: 065/40 93 61 | |

Pour les entreprises qui ne sont pas situées en région wallonne : 071/20 64 94

Pour plus d'informations sur les aides à la formation et à l'emploi, contactez le conseiller en ressources humaines de votre région.

- | | |
|--|---|
| ■ RÉGION D'ARLON
Tél.: 063/67 03 63 | ■ RÉGION DE MOUSCRON
Tél.: 056/85 58 28 |
| ■ RÉGION DE CHARLEROI
Tél.: 071/23 06 20 | ■ RÉGION DE NAMUR
Tél.: 081/48 69 49 |
| ■ RÉGION DE HUY
Tél.: 085/27 08 47 | ■ RÉGION DE NIVELLES
Tél.: 067/28 08 85 |
| ■ RÉGION DE LA LOUVIÈRE
Tél.: 064/27 98 54 | ■ RÉGION DE TOURNAI
Tél.: 069/88 29 45 |
| ■ RÉGION DE LIÈGE
Tél.: 04/229 11 70 | ■ RÉGION DE VERVIERS
Tél.: 087/59 03 75 |
| ■ RÉGION DE MONS
Tél.: 065/40 93 05 | |

PLUS D'INFOS ?

WWW.LEFOREM.BE